

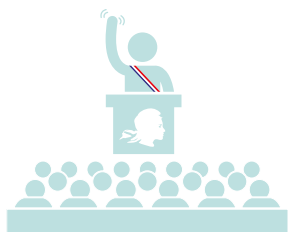
Faire société !

L'accès à tout, pour tous, avec tous



**VERSION : FACILE À LIRE
ET A COMPRENDRE (FALC)**





L'élection présidentielle est l'élection pour choisir le président de la république. Le président de la république est celui qui dirige le pays. Des candidats se présentent pour être élus président de la république en 2017 en France.



Les élections législatives sont les élections pour choisir les députés. Les députés écrivent des lois. Ils modifient et échangent avec d'autres députés sur les lois. Ils contrôlent aussi ce que fait le gouvernement. Des candidats se présentent pour être élus députés en 2017 en France.



L'APAJH est la principale association tout handicap en France. L'APAJH demande aux candidats de s'engager pour :



- la création d'établissements et services pour répondre aux besoins des personnes
- l'accessibilité universelle

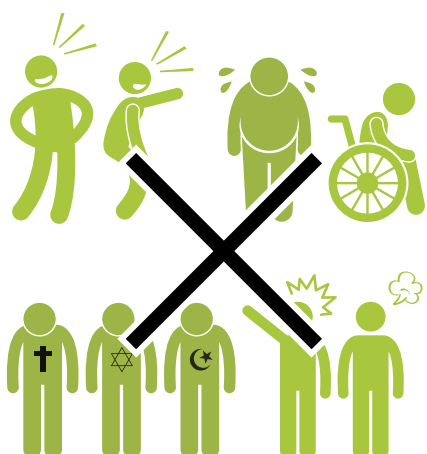


L'accessibilité universelle, c'est l'accès à tout pour tout le monde. L'accessibilité universelle, c'est supprimer ce qui empêche les personnes en situation de handicap d'aller à l'école, d'avoir une maison, un travail, un amoureux, mais aussi de voter, ...

L'APAJH veut une société inclusive

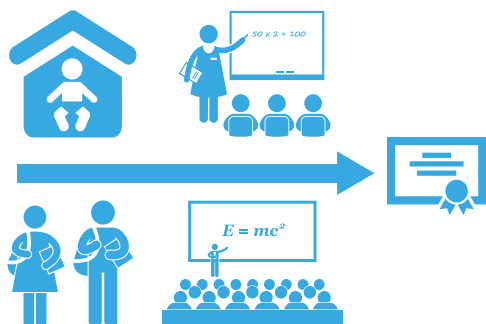


Une société inclusive est une société qui n'exclut personne. Cette société ne met personne à l'écart. Cette société permet de vivre tous ensemble avec nos différences (âge, sexe, handicap, ...) Cette société propose l'accès à tout pour tous.



Acte 1 • Le respect de la laïcité dans le pays

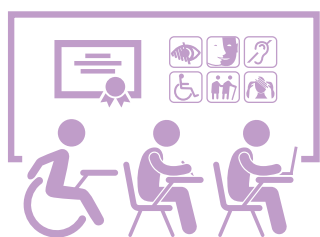
La laïcité est le respect de la différence de chacun. Chacun doit avoir une place en France quelle que soit sa différence : sa religion, son sexe, sa couleur de peau, son handicap, ... La laïcité permet de vivre tous ensemble dans un pays.



Acte 2 • Choisir sa scolarité et sa formation

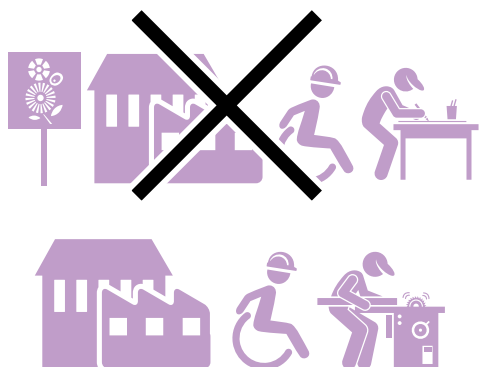
Chacun doit avoir accès à l'école, au collège, au lycée de son quartier. Chacun doit pouvoir choisir son université. Chacun doit pouvoir choisir sa formation pour apprendre un métier.

La scolarité des élèves ne doit pas s'interrompre. Les élèves peuvent choisir selon leurs envies et leurs capacités.

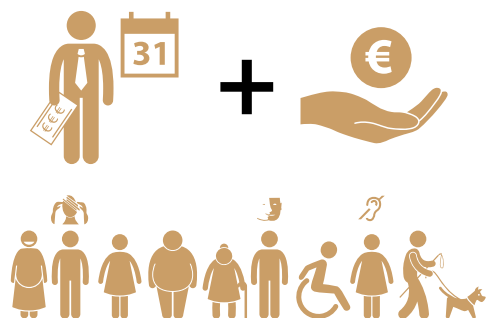


Acte 3 • Le droit d'avoir un travail

L'accessibilité des formations pour apprendre un métier est essentielle. L'accompagnement des personnes pour trouver et garder un métier est indispensable.



Permettre, mais surtout maintenir le travail en milieu ordinaire des personnes en situation de handicap. Elles travaillent dans des entreprises hors établissements sociaux et médico-sociaux.



Acte 4 • Le Revenu Universel d'Existence

Les candidats doivent réfléchir à un revenu universel d'existence. C'est une aide financière pour tout le monde. C'est de l'argent qu'on donne pour que chacun puisse se loger et se nourrir. Cet argent est versé en plus du salaire.



Acte 5 • Le droit de voter

Voter est un droit pour tous. Tout le monde doit pouvoir choisir les personnes qui vont diriger la France.

Il ne faut pas laisser une personne décider à la place d'une personne en situation de handicap de son droit de voter ou non.



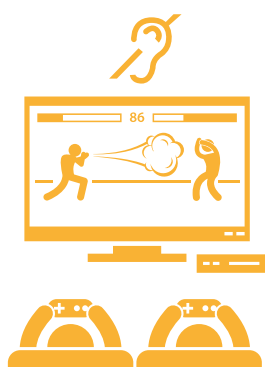
Les bureaux de vote doivent être accessibles avec :

- des personnes formées à l'accueil des personnes en situation de handicap
- une simplification de la méthode pour voter
- des documents lisibles et compréhensibles.



Acte 6 • Le droit d'avoir un logement

Chaque personne doit pouvoir choisir le lieu où elle souhaite vivre. Le logement est alors adapté au handicap de la personne. Ce lieu de vie se situe au centre de la ville ou du village. Les personnes en situation de handicap vivent avec les personnes sans situation de handicap.



Acte 7 • Etre ensemble dans le sport, la culture, les loisirs et les médias

Les loisirs, le sport, les vacances, la culture, les médias doivent être accessibles à tous.

Avec un handicap ou non, la participation à ces activités est pour tous.

Et c'est ensemble que nous devons les pratiquer.



Acte 8 • L'accès à des soins de qualité

Les professionnels de santé sont les médecins, les infirmiers, les psychologues, ...

Pour mieux soigner les personnes en situation de handicap, ils doivent :



- Suivre des formations pour comprendre le handicap

- S'organiser entre eux pour mieux gérer et comprendre le dossier médical de la personne



- Choisir un référent, une personne qui s'occupe de l'intervention des différents professionnels



Acte 9 • Le droit de choisir sa vie intime

La sexualité n'est pas un sujet tabou pour les personnes en situation de handicap. Avoir une vie sexuelle est une liberté pour tous. Les personnes en situation de handicap peuvent parler librement de leur sexualité sans être gênées.



Les professionnels doivent écouter les besoins et les attentes des personnes pour proposer des accompagnements adaptés.

Acte 10 • Le respect de la protection sociale

C'est un système qui protège les personnes contre les événements de la vie : la maladie grâce à l'assurance maladie, la vieillesse, la prise en charge d'enfants, le chômage, ... Les personnes peuvent se faire rembourser une partie d'une consultation chez le médecin, ou recevoir une aide pour les personnes âgées.

La protection sociale ne doit pas être privatisée, c'est-à-dire appartenir à une entreprise en particulier. C'est l'Etat qui doit gérer la protection sociale.



Fédération des APAJH

au service de la personne en situation de handicap